

# LA VIANDE DE KANGOUROU EN BELGIQUE

Janvier 2019



GAIA

Voice of the Voiceless

# **Table des matières**

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. CONTEXTE AUSTRALIEN ET BELGE .....</b>	<b>4</b>
2.1. Un peu d'histoire.....	4
2.2. Australie : situation actuelle .....	5
2.3. La part de la Belgique.....	6
<b>3. DE GRAVES DÉFAILLANCES .....</b>	<b>7</b>
3.1. La chasse aux kangourous : une cruauté légalisée .....	7
3.1.1. Tirs manqués.....	7
3.1.2. <i>Joeys</i> massacrés.....	9
3.2. Un danger pour la santé publique.....	10
3.3. Chasse « durable » ?.....	11
<b>4. LES DEMANDES DE GAIA .....</b>	<b>13</b>
<b>5. CONCLUSION .....</b>	<b>14</b>
<b>6. BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>15</b>

# 1. Introduction

Lorsqu'on évoque l'Australie, l'une des premières images qui nous vient en tête est certainement celle du kangourou, tant cet animal endémique est emblématique du sixième continent. Il existe en réalité plusieurs dizaines d'espèces de kangourous, et toutes trouvent leur provenance en Australie.

Dans nos pays, on pense communément que les Australiens vouent un amour et un respect profonds envers leur animal-mascotte. Malheureusement pour ce dernier, la réalité est toute autre. Dans les faits, les kangourous font l'objet en Australie d'un massacre à très grande échelle. En l'espace d'une trentaine d'années, plus de 90 millions de ces marsupiaux ont été abattus.<sup>1</sup> Le kangourou a le malheur d'être l'espèce animale la plus chassée au monde.

Aux yeux des Australiens, les kangourous possèdent un **triple statut contradictoire : celui d'emblème national, de nuisible à abattre, et de source de profits juteux**. En dépit de leur caractère endémique et de leur capital sympathie, ils sont considérés comme en surnombre par les autorités nationales, qui autorisent leur abattage massif. Cette situation a également permis à une industrie de la viande et du cuir de kangourou de fleurir, jusqu'à peser aujourd'hui plusieurs millions de dollars.

Le gouvernement australien, les agriculteurs et les chasseurs font payer un très lourd tribut aux kangourous. Le massacre de ces derniers se pratique loin des regards, dans des circonstances de grave cruauté. En outre, la société civile dénonce depuis des années les quotas d'abattage décidés par les autorités, qui mèneraient une politique de connivence avec l'industrie de la viande de kangourous : en vérité, ceux-ci ne sont pas en état de surpopulation. Enfin, la présence de bactéries dans la viande de kangourou et/ou le traitement de celle-ci n'est peut-être pas sans risque pour la santé publique.

Comme étayé dans le présent dossier, **la Belgique est le premier importateur mondial de viande de kangourou<sup>2</sup>** et joue donc un rôle clé dans sa chasse commerciale. Face aux révélations de cruauté animale et de danger pour la santé publique, GAIA demande aux autorités et à la grande distribution belge une mesure claire : la fin de l'importation et du commerce de viande de kangourou. Ci-après, nous verrons pourquoi cette mesure est urgente et indispensable.

---

<sup>1</sup> Australian Government Department of Sustainability, Environment, Water, Population and Communities, 2012

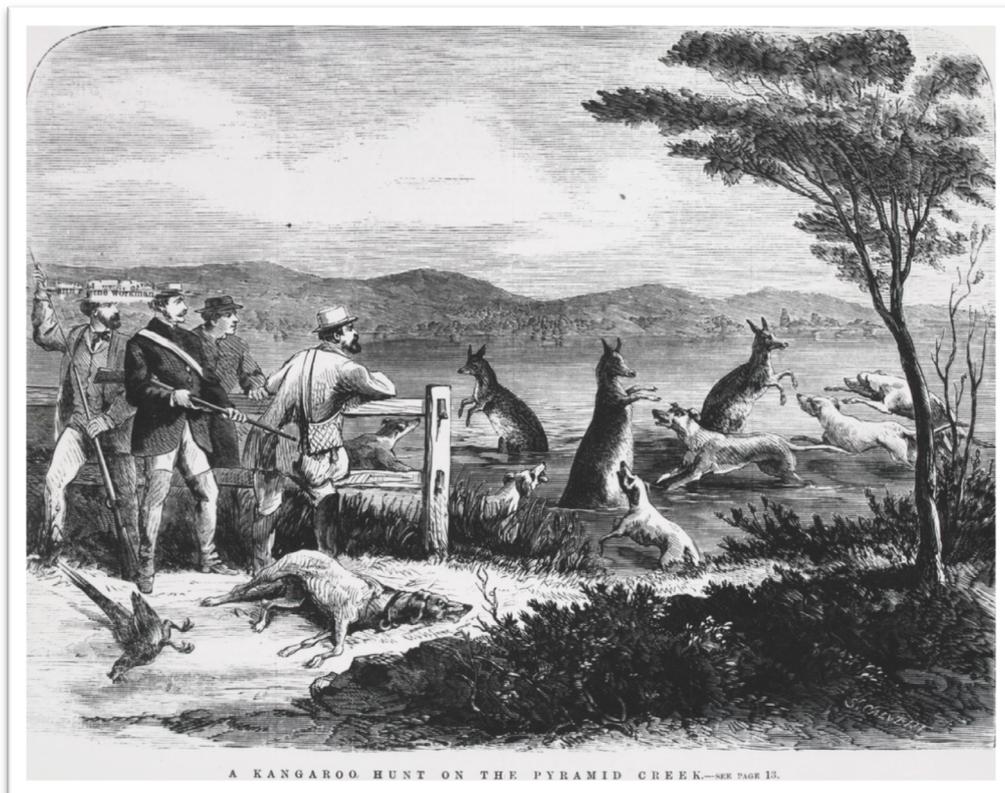
<sup>2</sup> Australian Bureau of Statistics, 2017

## 2. Contexte australien et belge

### 2.1. Un peu d'histoire

Avant l'arrivée des colons européens il y a 200 ans (la colonisation a débuté en 1788), l'Australie était peuplée par les Aborigènes depuis environ 50.000 ans. On estime que les kangourous y sont, quant à eux, présents depuis plusieurs millions d'années.

Dès leur installation en Australie, les Européens ont chassé les kangourous pour leur viande. Ils évitaient en effet d'abattre le bétail, afin d'augmenter la taille des cheptels. Lorsqu'elle ne fut plus une nécessité, la chasse au kangourou devint ensuite un sport. Les chasseurs se sont mis à organiser des battues cruelles, en installant des kilomètres de clôtures qui piégeaient les kangourous dans des systèmes de goulots ; où ils étaient massacrés.



*“A kangaroo hunt on the pyramid creek” - © State Library of Victoria, 1868*

Dans le même temps, les Australiens d'origine européenne ont commencé à percevoir les kangourous comme un « nuisible ». Plus concrètement : après avoir déforesté de grandes zones pour créer des terrains de pâturage, les colons ont craint un impact négatif des kangourous sur leur activité d'élevage (de moutons et de bovins), par un effet de compétition alimentaire. À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'ensemble des États australiens adoptèrent une législation visant explicitement l'éradication des kangourous.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'industrie de la viande de kangourou pour la consommation humaine (auparavant, la viande était surtout destinée à l'alimentation des animaux de compagnie) a sérieusement commencé à se développer, et les autorités se mirent sensiblement à percevoir cet animal comme une ressource profitable.

## **2.2. Australie : situation actuelle**

Officiellement, la législation australienne accorde aujourd'hui aux kangourous le statut d'animal protégé. Mais on aurait tort de penser que dans les faits, ce cadre législatif met la mascotte nationale à l'abri de toute cruauté. Car dans le même temps, le gouvernement australien autorise la chasse commerciale de plusieurs millions de kangourous chaque année. En 2018, le quota de chasse autorisé atteignait les 6,9 millions d'individus<sup>3</sup> (les chiffres d'abattage réels tournent autour de 1,6 million par an<sup>4</sup>). Ce nombre est établi suite à un recensement approximatif des populations de kangourous par les autorités, dont le point de vue est que cet animal est en surnombre. Ce décompte fait l'objet de vives critiques en raison de son manque de précision.

Un encadrement de cette chasse massive est normalement assuré par le « Code national pour la chasse humaine aux kangourous et wallabies à des fins commerciales » (*National Code of Practice for the Humane Shooting of Kangaroos and Wallabies for Commercial Purposes*)<sup>5</sup>, un guide de pratique officiel, établi par le Conseil ministériel australien pour la gestion des « ressources naturelles ». Il prévoit notamment que les animaux doivent être abattus d'une manière qui leur occasionne une mort rapide et sans douleur, de préférence par un tir à la tête. Des enquêtes de terrain ont démontré que la chasse aux kangourous est pourtant la source de souffrances inouïes pour ces animaux.

La perception négative que beaucoup d'Australiens ont de ces animaux est très lointaine : elle remonte au 19<sup>e</sup> siècle, lorsque les colons européens décidèrent de déclarer une véritable guerre envers ce qu'ils ont appelé de la « vermine ». Cette vision reste aujourd'hui très persistante, même si, confrontées à la recherche scientifique qui a remis en question la nécessité d'abattre des kangourous, les autorités voient désormais davantage ces animaux comme une ressource financière (production de viande).

Quatre espèces de kangourous font l'objet d'une politique de « récolte » (lire : massacre) par le gouvernement et l'industrie : le kangourou roux (*Macropus rufus*, anglais : *Red kangaroo*), le kangourou géant (*Macropus giganteus*, anglais : *Eastern kangaroo*), le kangourou gris (*Macropus fuliginosus*, anglais : *Grey kangaroo*) et le wallaroo (*Macropus robustus*, anglais : *Common Wallaroo*).

---

<sup>3</sup> Australian Government Department of the Environment and Energy, 2018

<sup>4</sup> BBC, 2017

<sup>5</sup> Australian Government Department of the Environment and Energy, 2008

## 2.3. La part de la Belgique

Les statistiques sont aussi surprenantes que préoccupantes : **la Belgique est le premier importateur mondial** de viande de kangourou pour la consommation humaine. A elle seule, la Belgique représentait **27 %** de l'exportation de cette viande depuis l'Australie en 2016. En chiffres bruts, cela signifie que **notre pays a importé plus de 632 tonnes de viande de kangourou en un an**. Cela représente 180.000 kangourous, si l'on compte une valeur moyenne de 3,5 kg de viande par animal. Le montant financier généré par ces importations en 2016 s'élève à plus de 4.300.000 dollars australiens, soit environ 2.700.000 euros.<sup>6</sup>

Key export markets for kangaroo meat 2016

Export Country	Volume (t)	Value (\$AUD)	% Total exports by volume
Belgium	632.389	4,301,295	27%
Germany	497.178	2,663,528	21%
Papua New Guinea	402.588	1,113,664	17%
Netherlands	231.942	1,543,639	10%
France	167.704	1,252,007	7%
Vietnam	99.995	376,024	4%
Korea	72.794	213,785	3%
South Africa	72.393	137,968	3%
United States of America	52.488	473,046	2%
Canada	52.264	224,340	2%
New Zealand	40.052	93,541	2%
United Kingdom	26.504	167,025	1%
<b>Total</b>	<b>2,366.98</b>	<b>12,708,014</b>	<b>99%</b>

*Principaux marchés d'exportation pour la viande de kangourou en 2016.  
Source : Australian Bureau of Statistics, 2017*

La grande distribution belge s'est donc engouffrée dans cette opportunité commerciale, en proposant du kangourou dans les sections « viande exotique » et/ou « gibier ». **Concrètement, on peut trouver de la viande de kangourou chez Carrefour, Cora, Delhaize, Spar, Makro et Match** (certaines enseignes n'en proposent pas en continu toute l'année). (En outre, une poignée de restaurants indépendants belges proposent cette viande à leur menu.) Il est important de noter qu'à l'inverse, Aldi Belgique a pris l'engagement clair et public de ne pas proposer de viande de kangourou dans ses rayons, « afin de respecter certains aspects du bien-être animal ».<sup>7</sup> Par ailleurs, Lidl et Colruyt ont très récemment décidé de cesser également la vente de viande de kangourou.

<sup>6</sup> Australian Bureau of Statistics, 2017

<sup>7</sup> Aldi, 2016



Des steaks de viande de kangourou vendus chez Carrefour, Match et Delhaize  
© GAIA

Plusieurs groupes commerciaux tirent les rênes des importations de viande de kangourou dans notre pays : Deli-Ostrich, Foodmark21, Raverco... Comme nous l'avons vu, une partie de cette viande est revendue à des supermarchés en Belgique, tandis que la part restante est vraisemblablement réexportée vers d'autres pays européens. A notre connaissance, il n'existe pas de chiffres officiels permettant de connaître la répartition consommation intérieure/réexportation. Néanmoins, le gérant de Deli-Ostrich affirmait dans une interview : « Nous découpons et emballons la viande importée, avant de l'envoyer vers des chaînes de supermarchés dans toute l'Europe. Quarante pour cent de la viande est destinée au marché belge, le reste est ré-exporté dans pratiquement tous les pays d'Europe. »<sup>8</sup>

### **3. De graves défaillances**

#### **3.1. La chasse aux kangourous : une cruauté légalisée**

##### **3.1.1. Tirs manqués**

Comme mentionné ci-avant, le gouvernement australien autorise l'abattage de millions de kangourous en posant la condition théorique que la chasse ait lieu dans le respect de normes minimales de respect des animaux. L'objectif est d'occasionner une perte de conscience immédiate des animaux par un tir à la tête.

Il est évident que dans la pratique, cette précaution est impossible à respecter. La chasse aux kangourous a lieu la nuit, à grande distance, sur des cibles mouvantes. **Les tirs non mortels sont inévitables.** Une étude réalisée entre 2005 et 2008 au sein de différents « chillers » (des locaux réfrigérés où sont amenées et stockées les

<sup>8</sup> De Standaard, 2009

carcasses de kangourous abattus) indique **un taux probable de tirs ratés de 40%**.<sup>9</sup> Ces statistiques ne tiennent pas compte des individus qui sont touchés au corps et laissés pour morts dans la nature.



*La chasse a lieu la nuit, loin des regards.*

Puisqu'ils n'entraînent souvent pas la mort directe de l'animal, les tirs au corps provoquent des terribles souffrances pour les kangourous. Les animaux blessés parviennent parfois à s'enfuir, et sont alors condamnés à une longue agonie. Pire : les tirs atteignant la tête ne provoquent pas forcément la mort directe des kangourous non plus. Les balles peuvent atteindre la gorge, la mâchoire, le nez ou les oreilles, avec les tragiques conséquences que l'on imagine pour l'animal. Il est à noter qu'il n'existe pas de système d'audit pour vérifier l'état des carcasses dans les *chillers*.

Outre un Code pour la chasse commerciale aux kangourous, le gouvernement australien a également édité un Code pour la chasse non commerciale (lorsqu'elle est du fait de fermiers, d'agences gouvernementales ou de chasseurs, mais sans que la viande ou la peau de l'animal ne soit vendue).<sup>10</sup> Contrairement au premier, il n'impose pas aux tireurs la réussite d'un test de compétence, et permet l'utilisation d'armes moins précises (fusils de chasse sans percussion centrale), qui font davantage de dégâts. La permissivité de ce Code pour la chasse non commerciale entraîne incontestablement un degré de cruauté supplémentaire.

---

<sup>9</sup> Ben-Ami D et al, 2014

<sup>10</sup> Australian Government Department of the Environment and Energy, 2008



*Beaucoup de têtes récupérées dans les champs ne montrent aucun impact de balle, signe de tirs manqués.*

### **3.1.2. Joeys massacrés**

La chasse au kangourou n'entraîne pas que des souffrances pour les animaux adultes. Elle est également la source d'une cruauté inouïe pour les jeunes (qu'on appelle les *joey*s), considérés comme les « dommages collatéraux » de l'industrie. Il est estimé que chaque année entre 2000 et 2009, 800 000 très jeunes *joey*s (encore dans la poche de leur mère) et 300 000 moins jeunes (à même de se déplacer) ont été soit massacrés, soit abandonnés à une mort certaine dans le cadre de la chasse commerciale.<sup>1112</sup> Cela signifie qu'en l'espace de dix ans, **11 millions de joey**s ont trouvé la mort dans ces circonstances brutales.

Lorsqu'ils ne sont pas abandonnés à leur agonie, les *joey*s sont abattus en leur **cognant violemment le crâne** (qui est balancé contre le pare-chocs métallique du véhicule du chasseur, ou à l'aide d'une barre métallique), voire par **décapitation** pour les bébés *joey*s qui sont encore dans la poche de leur mère. Ces méthodes brutales de mise à mort sont parfaitement autorisées, et même décrites dans les Codes gouvernementaux mentionnés plus haut.



*Ce très jeune joey a été trouvé dans la poche de sa mère morte*

---

<sup>11</sup> Hacker R et al, 2004

<sup>12</sup> Ben-Ami D et al, 2011

Face aux protestations de l'opinion publique à l'égard du massacre des *joey*s, l'industrie de la viande de kangourou a annoncé qu'elle s'engageait à n'abattre que des mâles adultes. Les observations de terrain<sup>13</sup> et la logique indiquent que cette résolution est de la poudre aux yeux : à grande distance et dans le noir, la confusion entre les mâles et les femelles est inévitable, et aucun contrôle officiel n'est de toute façon réalisé pour vérifier le bon-vouloir des chasseurs. **Des femelles et donc des jeunes sont toujours tués en masse.** Et même si cette règle était respectée, elle engendrerait une perturbation des cycles naturels de reproduction.

### **3.2. Un danger pour la santé publique**

Depuis plusieurs années, l'industrie de la viande de kangourou est également sous le feu des critiques en raison des risques pour la santé publique. En cause, **la contamination de la viande par des bactéries pathogènes : E. coli et salmonelle.** Cette contamination est inévitable : les kangourous sont tués et découpés dans la nature, sans aucune supervision sanitaire. Les carcasses sont transportées à température ambiante dans des véhicules ouverts, et exposées à la poussière et aux insectes.

Depuis des années, de nombreuses analyses ont révélé la présence dans la viande de ces agents pathogènes.<sup>14</sup> Devant ces résultats accablants, la Russie (anciennement le premier importateur mondial) a décidé en 2014 de fermer complètement ses frontières à l'importation de viande de kangourou.<sup>15</sup> Mais l'industrie a trouvé une parade pour éviter de perdre des importantes parts de marché : elle nettoie de manière routinière la viande de kangourou avec de l'acide acétique et de l'acide lactique dans le but d'enlever les traces de ces contaminations systématiques.<sup>16</sup>

Afin de savoir si la viande de kangourou vendue en Belgique est également concernée par ces découvertes, **GAIA a fait analyser des steaks vendus chez Delhaize et Carrefour.** Début janvier, neuf échantillons ont été apportés à un laboratoire spécialisé dans des analyses alimentaires. Conclusion :

*« L'acide lactique peut avoir 3 sources : naturel lorsque l'animal décède, ou par ajout dans le but de décontaminer la viande, ou encore d'origine bactérienne. Au vu de nos résultats obtenus, nous suspectons un ajout d'acide lactique. »*

Par le passé, des analyses aux Pays-Bas et en Allemagne ont déjà permis de détecter une utilisation par l'industrie d'acide lactique pour traiter la viande de kangourou. En outre, l'abattage et le transport des kangourous sont réalisés sans aucune mesure d'hygiène, et la contamination par des bactéries pathogènes est

---

<sup>13</sup> McIntyre Clere K et al, 2017

<sup>14</sup> Rural, Regional Affairs & Transport Legislation Senate Committee, 2017

<sup>15</sup> Tapp V, 2014

<sup>16</sup> Macro Investments (Macro Meats), 2012

inévitables – comme cela a été démontré lors de tests en Australie.<sup>17</sup> Pour GAIA, le recours à l'acide lactique est donc une évidence.

Problème : cette utilisation routinière de l'acide lactique n'est pas réglementaire, et ce, pour deux raisons. Premièrement, si le Règlement (UE) No 601/2014 prévoit dans son Annexe III c(iii) le recours à l'acide lactique, cela n'est autorisé que pour des « préparations de viandes hachées fraîches préemballées et préparations de viandes auxquelles des ingrédients autres que des additifs ou du sel ont été ajoutés ». L'utilisation d'acide lactique concernant la viande fraîche de kangourou, telle que vendue dans les supermarchés belges, n'est donc pas permise.

Deuxièmement, en 2017, la Commission européenne a commandé auprès de l'EFSA (Agence européenne de sécurité des Aliments) une opinion scientifique sur « l'évaluation de la sécurité et de l'efficacité de l'acide lactique pour réduire la contamination microbiologique de surface sur les carcasses de gibier sauvage et de petits animaux ». Cette requête de la Commission, qui mentionne explicitement la viande de kangourou, fait suite à la demande des autorités australiennes de pouvoir justement employer cet acide lactique sur la viande de gibier vendue dans l'UE, **ce qui donc n'est pas encore autorisé**. L'EFSA n'a pas encore rendu son avis, et ni l'efficacité ni l'éventuelle dangerosité de l'utilisation de l'acide lactique dans ces circonstances ne sont donc connues. En attendant, la viande continue d'être exportée vers l'UE.

### **3.3. Chasse « durable » ?**

Plusieurs arguments sont avancés par l'industrie et les autorités australiennes pour justifier la chasse au kangourou : ces animaux seraient en surnombre et porteraient préjudice aux éleveurs en raison des dégâts dans les pâtures. Les données scientifiques mettent pourtant à mal ces arguments. Dans les faits, le kangourou est devenu au fil des décennies un véritable bouc-émissaire, et la victime d'un massacre à grande échelle motivé par l'appât du gain et encouragé par les autorités.

En tant qu'animaux sauvages, les kangourous doivent faire face à une **importante disparition d'habitat**. Depuis le début de la colonisation, le paysage australien a été drastiquement modifié dans le but de créer de larges pâtures et terres de culture. On estime que 40 % des forêts du pays ont aujourd'hui disparu.<sup>18</sup> Avant même de l'examiner davantage, l'argument selon lequel les kangourous occasionneraient des dégâts environnementaux a peu de sens devant l'ampleur de la déforestation par la main de l'homme. L'impact induit par l'élevage de moutons, toute l'année dans la même pâture, est bien plus important.<sup>19</sup>

---

<sup>17</sup> Ben-Ami D, Des S, Boom K, Obendorf D, 2018

<sup>18</sup> Bradshaw C, 2012

<sup>19</sup> Australian Society for Kangaroos, 2011

La chasse motivée par des intérêts de « préservation » est encadrée par une série de textes légaux des « kangaroo management programs ». Ils portent officiellement trois objectifs<sup>20</sup> :

1. *Maintenir les populations de kangourous selon leurs répartitions naturelles ;*
2. *Contenir les effets délétères des kangourous sur d'autres pratiques de gestion du territoire ; et*
3. *Dans la mesure du possible, maintenir les espèces de kangourous en tant que ressource naturelle renouvelable, tant que la conservation de l'espèce n'est pas mise en danger.*

Or, les scientifiques contestent que les populations de kangourous aient réellement un effet délétère. Cette vision négative serait le résultat de la longue tradition australienne qui consiste à traiter les kangourous comme de la vermine, et ne trouve pas de fondement scientifique. En réalité, **la concurrence alimentaire entre les kangourous et les moutons d'élevage est beaucoup plus faible** que ce qui est généralement affirmé : elle se limiterait aux périodes de sécheresse ; les deux espèces ne consomment sinon pas la même source de nourriture.<sup>21</sup>

En dépit des études et des interpellations qui leur ont été adressées à propos de la gestion des populations de kangourous, les autorités australiennes continuent d'avancer que leur mise à mort est nécessaire, sans apporter pour autant de justifications convaincantes.<sup>22</sup> Dans le même temps, la viande de kangourou constitue une industrie multimillionnaire, qui a tout intérêt à continuer à abattre des millions d'individus.

Par ailleurs, les recensements de population réalisés par les autorités (concrètement : en survolant certaines zones par avions ou hélicoptères, puis en extrapolant le nombre d'animaux comptés) fait l'objet de vives critiques en raison de leur manque de rigueur. **Les estimations de population sont artificiellement gonflées.**<sup>23 24</sup>

Les autorités avancent l'argument selon lequel les quotas de chasse ne sont de toute façon pas atteints, et que celle-ci est donc durable. Ce propos général occulte cependant le fait que dans certaines zones, ces quotas sont bien atteints, **et même dépassés**. Il est également à noter que les quotas et les estimations de population ne tiennent absolument pas compte de l'abattage des *joey*s, ni des tirs non commerciaux.<sup>25</sup>

A l'inverse de ce qu'affirment l'industrie et les autorités, certains experts pensent que les kangourous sont en fait menacés d'extinction dans certains états, en raison d'un

---

<sup>20</sup> Australian Government Department of the Environment and Energy, 1999

<sup>21</sup> Boom K, 2012

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Cairns S C, Bearup D, 2009

<sup>24</sup> Cairns S C, Bearup D, 2012

<sup>25</sup> Boom K, Ben-Ami D, 2010

cumul de facteurs que sont les dénombrements inexacts de population, la disparition d'habitat, ou encore la sécheresse et les maladies.<sup>26</sup> Dans des conditions optimales, le taux de croissance maximal des populations de kangourous tourne autour de 10 %<sup>27</sup> (et il peut chuter drastiquement en cas de sécheresse). Non seulement une augmentation rapide du nombre de kangourous est impossible, mais en plus, **les quotas d'abattage de 15 à 20 % excèdent le taux de reproduction viable.**<sup>28</sup>

Enfin, on avance parfois que la consommation de viande de kangourou impacte moins l'environnement que celle d'autres viandes. Cet argument occulte le manque de durabilité de cette industrie : on estime que si les Australiens ne remplaçaient qu'une seule fois par semaine la viande de bœuf ou de mouton par une portion de viande de kangourou, 22 millions de ces animaux devraient être abattus par an. La population totale de kangourous devrait être supérieure à 151 millions d'individus, soit plus de cinq fois sa taille moyenne.<sup>29</sup>

## **4. Les demandes de GAIA**

La chasse au kangourou se pratique dans des conditions graves de cruauté, et **les carcasses sont contaminées par des agents pathogènes dangereux** – elle sont alors traitées de manière routinière mais non réglementaire avec des produits tels que de l'**acide lactique**. Pour des motifs de bien-être animal comme de santé publique, **il est indispensable de mettre fin à la vente de viande de kangourou en Belgique.**

La responsabilité première repose sur la grande distribution : les chaînes de grandes surfaces doivent **enlever définitivement la viande de kangourou de leurs rayons**. Aldi montre le bon exemple, puisque l'entreprise s'est publiquement engagée il y a plusieurs années à ne pas proposer cette viande à ses clients. Très récemment, Colruyt et Lidl ont également décidé de cesser la vente de viande de kangourou. GAIA demande aux autres chaînes qui vendent de la viande de kangourou de prendre une décision similaire : Carrefour, Cora, Delhaize, Spar, Makro et Match.

GAIA s'adresse ensuite aux autorités belges, qui doivent également prendre leurs responsabilités en **interdisant l'importation et le commerce de viande de kangourou**. La Belgique a déjà joué un rôle de pionnier dans des cas similaires, lorsqu'elle a par exemple été le premier pays européen à mettre fin, pour des raisons éthiques, au commerce de produits issus de la chasse au phoque. Son statut de premier importateur mondial de viande de kangourou est une raison supplémentaire de prendre cette mesure forte. Pour ce faire, notre pays peut se baser sur l'exemple donné par la Russie, qui a définitivement interdit les importations en 2014 pour des motifs de santé publique.

---

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Arnold G W et al, 1991

<sup>28</sup> Australian Government Department of the Environment and Energy, 2018

<sup>29</sup> Ben-Ami et al, 2010

## **5. Conclusion**

Animal emblématique de tout un pays, le kangourou est dans le même temps **l'animal sauvage le plus chassé de la planète**. En Australie, il est à la fois perçu comme un nuisible à éliminer et comme une importante ressource financière. L'industrie de la viande et du cuir de kangourou pèse aujourd'hui plusieurs millions de dollars. **Le gouvernement australien encourage lui-même le massacre de cet animal.**

D'une part, l'impact négatif occasionné par les populations de kangourous est très largement surestimé par les autorités. Les recensements officiels manquent cruellement de rigueur et pourraient même mettre en péril des populations de kangourous dans certaines zones. Les effets délétères qu'ils provoqueraient et la compétition de nourriture avec les animaux d'élevage sont également très exagérés.

D'autre part, la chasse se pratique loin des regards, dans des conditions d'extrême cruauté et sans réelle supervision. Beaucoup de kangourous blessés par balle meurent dans une longue agonie. Leurs bébés sont mis à mort par des méthodes extrêmement brutales. En l'espace de trois décennies, cette chasse cruelle a déjà fait 90 millions de victimes au total.

Enfin, la viande de kangourou n'est pas sans risque pour la santé publique. Contaminée par des agents pathogènes (E. coli et salmonelle), elle est traitée de manière routinière – et légalement abusive – avec des produits tels que l'acide lactique, dont l'efficacité et l'éventuelle dangerosité dans ces conditions ne sont pas connues.

La Belgique, qui constitue le premier importateur mondial de viande de kangourou, ne peut ignorer la terrible réalité qui se cache dans les coulisses de cette industrie. GAIA demande que les supermarchés belges s'engagent fermement à ne plus proposer cette viande à leurs clients et réclame au Gouvernement une interdiction de l'importation, en suivant l'exemple de la Russie.

## **6. Bibliographie**

Aldi, mai 2016, *Politique nationale en matière de bien-être animal*. Lien Internet : [https://fr.aldi.be/print/Responsabilit%C3%A9/Politique\\_nationale\\_bien\\_etre\\_animal.pdf](https://fr.aldi.be/print/Responsabilit%C3%A9/Politique_nationale_bien_etre_animal.pdf)

Animal Liberation South Australia, 2014, *Kangaroo Culling*. Lien Internet : <http://www.animalliberation.org.au/kangaroo-culling/>

Arnold G W et al, 1991, *Population ecology of western grey kangaroos in a remnant of Wandoo Woodland at Bakers Hill*, Southern Western Australia Wildlife Research 18(5) 561-575, CSIRO Publishing, Melbourne

Australian Bureau of Statistics, 2017.

Australian Government Department of Sustainability, Environment, Water, Population and Communities, 6 Janvier 2012, *Kangaroo Statistics*

Australian Government Department of the Environment and Energy, 1999, *Commercial harvesting of Kangaroos in Australia*. Lien Internet : <http://www.environment.gov.au/node/16682>

Australian Government Department of the Environment and Energy, 2008, *National code of practice for the humane shooting of kangaroos and wallabies for non-commercial purposes*. Lien Internet : <http://www.environment.gov.au/biodiversity/wildlife-trade/publications/national-code-practice-humane-shooting-kangaroos-and-wallabies-non-commercial>

Australian Government Department of the Environment and Energy, 2008, *National Code of Practice for the Humane Shooting of Kangaroos and Wallabies for Commercial Purposes*. Lien Internet : [www.environment.gov.au/biodiversity/wildlife-trade/publications/national-code-practice-humane-shooting-kangaroos-and-wallabies-commercial](http://www.environment.gov.au/biodiversity/wildlife-trade/publications/national-code-practice-humane-shooting-kangaroos-and-wallabies-commercial)

Australian Government Department of the Environment and Energy, 2018, *Kangaroo Statistics 2018*. Lien Internet : [www.environment.gov.au/system/files/pages/d3f58a89-4fdf-43ca-8763-bbfd6048c303/files/kangaroo-statistics-2018.pdf](http://www.environment.gov.au/system/files/pages/d3f58a89-4fdf-43ca-8763-bbfd6048c303/files/kangaroo-statistics-2018.pdf)

Australian Government Department of the Environment and Energy, 2018, *State Kangaroo Management Plans*. Lien Internet : <http://www.environment.gov.au/biodiversity/wildlife-trade/trading/commercial/management-plans>

Australian Society for Kangaroos, 2011, *The Truth about the plight of Australia's unique kangaroos*. Lien Internet : [http://www.australiansocietyforkangaroos.com/the\\_truth.html](http://www.australiansocietyforkangaroos.com/the_truth.html)

BBC, 2017, *Why kangaroo culling divides Australia*. Lien Internet : <https://www.bbc.com/news/world-australia-38964535>

Ben-Ami D, Boom K, Boronyak L, Croft D, Ramp D, Townend C, 2011, *The ends and means of the commercial kangaroo industry: an ecological, legal and comparative analysis*. THINKK, the Think Tank for Kangaroos, University of Technology, Sydney

Ben-Ami D, Des S, Boom K, Obendorf D, 2018, *A survey of the microbial contamination of retail ready kangaroo meat in Australia*. Holds et al.

Ben-Ami et al, 2010, *Advocating kangaroo meat towards ecological benefit or plunder*, THINKK, The Kangaroo Think Tank at the University of Technology, Sidney

Boom K, Ben-Ami D, Croft D, Cushing N, Ramp D, Boronyak L 2012, 'Pest' and Resource: A Legal History of Australia's Kangaroos, *Animal Studies Journal*, 1(1), 2012, 17-40. Lien Internet : <http://ro.uow.edu.au/asj/vol1/iss1/3>

Boom K, Ben-Ami D, 2010, *Shooting our wildlife: An analysis of the law and policy governing the killing of kangaroos*, THINKK, the Kangaroo Think Tank at the University of Technology, Sydney

Bradshaw C, 2012, *Little left to lose: deforestation and forest degradation in Australia since European colonization*, *Journal of Plant Ecology*, Volume 5, Issue 1, 1 Mars 2012, Pages 109–120. Lien Internet : <https://doi.org/10.1093/jpe/rtr038>

Ben-Ami D, Boom K, Boronyak L, Townend C, Ramp D, Croft D, Bekoff M, 2014, *The welfare ethics of the commercial killing of free-ranging kangaroos: an evaluation of the benefits and costs of the industry*, *Universities Federation for Animal Welfare, Animal Welfare*, Volume 23, Number 1, Février 2014, pp. 1-10(10)

Cairns S C, Bearup D, 2009, *A report to the New South Wales Department of Environment and Climate Change on the consultancy: 'Kangaroo Monitoring: Hunter and Central Tablelands Commercial Harvest Zones Design and Analysis of Helicopter Survey*, State of NSW and the Office of Environment and Heritage

Cairns S C, Bearup D, 2012, *A report to the NSW OEH on the consultancy: Design and analysis of helicopter Surveys of kangaroo populations in the Central tablelands North & South management zones*, State of NSW and the Office of Environment and Heritage

De Standaard, 2009, *Vleesimporteur uit Wingene ontkent problemen rond jacht op kangoeroes*. Lien Internet : <http://www.standaard.be/cnt/h52b2e2p>

Hacker R, McLeod S, Druhan J, Tenhumberg B, Pradhan U, 2004, *Kangaroo management options in the Murray-Darling basin*, Faculty Publications in the Biological Sciences. 306. Lien Internet : <http://digitalcommons.unl.edu/bioscifacpub/306>

Macro Investments (Macro Meats), 2012, *Lettre aux chasseurs*. Lien Internet [http://www.kangaroosatrisk.org/uploads/1/0/8/3/10831721/20120819\\_macroletter\\_aceticacid.png](http://www.kangaroosatrisk.org/uploads/1/0/8/3/10831721/20120819_macroletter_aceticacid.png)

McIntyre Clere K, McIntyre M, 2017, *Kangaroo A Love-Hate Story*, Second Nature Films Australie. Support digital.

Rural, Regional Affairs & Transport Legislation Senate Committee, Department of Agriculture, Exports Division, Q104 (Senator Lee Rhiannon), 2017, *Supplementary Budget Estimates May 2017*, Australian Senate. Lien Internet : [http://www.kangaroosatrisk.org/uploads/1/0/8/3/10831721/2015may\\_rrat\\_exports\\_kangaroocontaminationsince2013\\_q104.pdf](http://www.kangaroosatrisk.org/uploads/1/0/8/3/10831721/2015may_rrat_exports_kangaroocontaminationsince2013_q104.pdf)

Tapp V, 2014, *Russia bans kangaroo meat due to unacceptable levels of E.coli*, ABC News. Lien Internet : <https://www.abc.net.au/news/rural/2014-08-18/kangaroo-meat-ban/5677656>



**Plus d'infos**

GAIA asbl  
Galerie Ravenstein 27  
1000 Bruxelles  
info@gaia.be  
02 245 29 50  
www.gaia.be

© GAIA, 2019  
Photos (sauf mention contraire) : Kangaroo The Movie